

## Journal de bord, juillet 2019

Le 02, pendant 1 heure, Nous avons discuté de l'urgence climatique, de ce que nous pouvons faire à notre niveau pour contribuer à réduire le réchauffement climatique. Certains disent que ce n'est pas vrai, qu'il n'y a pas de réchauffement, mais d'autres rétorquent que la fonte des glaciers et de la banquise sont des preuves du réchauffement de la terre. Que faire pour éviter qu'il ne fasse vraiment trop chaud ? Quel poids avons-nous à notre niveau ?

- Quand on a pas d'argent, on pollue moins, puisqu'on consomme moins !
- C'est clair ! Comment est-ce qu'on pourrait encore faire des efforts ?
- Que ceux qui gaspillent réduisent leur consommation !
- Nous, on ne part pas en vacances deux fois par an !
- On a pas les moyens de prendre l'avion !
- Vous pensez qu'il y aurait moins de réchauffement s'il y avait plus de pauvres ?
- Plus de pauvres, non, je ne veux pas dire ça, mais il y en a qui sont trop riches et qui consomment trop.
- Il faut interdire les Yachts et tous ces bateaux de luxe qui ne servent à rien.
- Les interdire ou les taxer pour pouvoir développer plus d'énergie verte ?
- Et parce qu'ils peuvent payer, ils auraient le droit de polluer ?
- Il faut de l'argent pour construire des moyens de production d'électricité renouvelable et non polluant.
- Pour construire une éolienne, il faut de l'énergie et ça pollue.
- Mais alors, on retourne à l'âge de pierre ?
- Non. On arrête de gaspiller.
- Parfois, on a pas le choix : Si j'installais des doubles vitrages, je consommerais moins, mais je n'ai pas les moyens.
- Il existe des primes à l'isolation.
- Oui, mais il faudrait d'abord que je mette en ordre l'électricité.
- Moi, c'est le proprio qui ne fait rien. Il y a des courants d'air et les châssis sont pourris. Le prix de l'énergie n'arrête pas d'augmenter. Comment allons-nous faire ?
- Aider les pauvres à mieux se loger, ça pourrait aider le climat !
- Déjà qu'on est obligés de manger les restes des autres !
- Heureusement qu'on les a les surplus ! Ça aide !
- Au moins, on évite le gaspillage et ainsi on contribue au développement durable.
- On est les champions du développement durable !
- Oui, même si ce n'est pas par choix, mais par obligation.
- Et ceux qui crèvent de froid en hiver, on devrait leur donner une médaille pour leur faible production de CO2.
- Ce serait peut-être mieux d'obliger leur propriétaire à isoler leur logement ?
- Oui, mais à condition que le loyer ne soit pas augmenté. C'est déjà cher assez comme ça.
- Même en parlant du climat, on en revient à la problématique du logement. C'est vraiment le nœud des problèmes liés à la pauvreté.
- Les propriétaires se font du fric sur notre dos. Ils se foutent du climat et encore moins de notre confort. En plus, ils ne paient pas d'impôt sur les revenus des locations.
- Ils paient les fonciers.
- Ce n'est rien par rapport à ce que certains gagnent. Ceux qui entretiennent bien leur bien, qui mettent en location des logements de qualité sont pénalisés ou alors ils demandent trop cher. Nous sommes obligés d'habiter de logements énergivores, alors, soit on crève de froid, soit on pollue plus que de raison...

**Le 04**, pendant 1 heure, nous avons effectué des recherches à propos des remous autour de la nouvelle loi sur la domiciliation.

**Récapitulatif** concernant la domiciliation provisoire, l'adresse de référence, ainsi que les conditions de radiation : [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/loi\\_a.pl?value%3D%22%22=&sql=%28text+contains+%28%27%27%29%29&language=fr&rech=1&tri=dd+AS+RANK&numero=1&table\\_name=loi&F=&cn=1991071931&caller=image\\_a1&fromtab=loi&la=F](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a.pl?value%3D%22%22=&sql=%28text+contains+%28%27%27%29%29&language=fr&rech=1&tri=dd+AS+RANK&numero=1&table_name=loi&F=&cn=1991071931&caller=image_a1&fromtab=loi&la=F)

A l'article 8 : recours possible et procédure en cas de plainte.

**Que faire en cas de litige** : <https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/population/faq/reglement-des-litiges-en-matiere-de-determination-de-la-residence-principale/>

**2019** : [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2019050519](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2019050519)

Ces liens nous fournissent des informations qui seront utiles dans la défense des droits en matière de domiciliation, de radiation, d'adresse de référence, de carte d'identité, de protection des données y afférentes.

**Le 05**, pendant 2 heures, après en avoir discuté entre-nous, nous avons enregistré des témoignages sur nos façons de dire bonjour. « Bisou ou pas bisou ? »

Ces enregistrements seront utilisés pour monter la capsule vidéo qui de Kiss-kiss devient Kiss-kif, car, d'une coutume à l'autre, malgré les différences, bisou ou pas bisou, c'est kif-kif, selon certains.

**Le 11**, pendant un peu plus d'une heure, nous avons d'abord discuté des projets en cours pour la constitution d'un gouvernement wallon après l'échec du projet progressiste :

<https://www.sudinfo.be/id129646/article/2019-07-10/formation-dun-gouvernement-wallon-ecolo-se-penchera-sur-son-avenir-mercredi-soir>

Suite au refus du Cdh et du PTB de soutenir le projet de gouvernement minoritaire, le Mr devient incontournable. Reste à voir comment va être modifié le projet « coquelicot » ?

Certains sont très déçus par le refus du PTB de participer à un gouvernement. Ils considèrent que c'est une occasion manquée de bénéficier une véritable politique de gauche en Wallonie.

Ensuite, pendant deux bonnes heures, histoire de nous changer les idées, nous avons continué à enregistrer des témoignages pour notre vidéo Kiss-Kif : comment faisons-nous pour dire bonjour ? Est-ce que nous avons toujours fait comme maintenant ? Comment faisaient nos parents, nos grands-parents ?

**Le 12**, pendant 2 heures, nous avons continué à discuter et à enregistrer pour le projet Kiss-kif .

**Le 17**, pendant 1 heure, nous avons surtout discuté de l'actualité, dont la formation du gouvernement wallon. Des discussions « exploratoires » sont en cours :

[https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190718\\_01359120/formation-du-gouvernement-wallon-ps-ecolo-et-mr-ont-repris-leurs-discussions-exploratoires](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190718_01359120/formation-du-gouvernement-wallon-ps-ecolo-et-mr-ont-repris-leurs-discussions-exploratoires)

Mais que reste-il de l'espoir progressiste ?

Ensuite, pendant 1 heure, nous avons continué à enregistrer des témoignages pour Kiss-kif.

**Le 19**, pendant 1 heure, nous avons passé en revue le casting du gouvernement bruxellois : [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_voici-le-casting-quasi-complet-du-nouveau-gouvernement-bruxellois?id=10273276](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_voici-le-casting-quasi-complet-du-nouveau-gouvernement-bruxellois?id=10273276)

Nous aimerions bien quelque chose du même genre pour la Wallonie, mais ce n'est pas possible, car Défi n'a pas eu assez de voix pour être représenté. Voici qui sont les élus :

<https://www.lesoir.be/227220/article/2019-05-27/elections-2019-voici-les-75-elus-du-parlement-wallon>

Certains pensent que le PTB a trahi la gauche. Par contre, la réponse de militants du PTB, c'est que leur élus ont été choisis par les électeurs pour appliquer un programme, pas pour accepter de le réduire.

**Le 23**, un participant est arrivé avec une grosse enveloppe et une tête déconfite. Le recommandé qu'il devait aller chercher vendredi, c'était un arrêté d'expulsion ! Suite à un rapport des pompiers, le bourgmestre vide l'immeuble d'à côté. Plus personne ne pourra plus y loger à partir du premier août.

Nous avons lu et commenté les documents, ensuite, nous avons cherché des arguments. Nous avons trouvé de quoi argumenter une protestation :

- Avis du Conseil supérieur du Logement<sup>1</sup>

- Le règlement de base en matière de prévention incendie ne s'applique pas aux bâtiments anciens<sup>2</sup>

Une petite visite aux autres occupants de l'immeuble avait pour but de mener une action collective, mais nous avons trouvé des personnes déterminées à se laisser mettre à la rue avec bravoure. Un vieux monsieur était convaincu que le bon droit l'emporterait, mais que pour cela, nous ne devons surtout rien faire !

Dépités, nous avons discuté d'un plan, tout en douceur, afin de ménager tout le monde, tout en agissant contre ce qui nous apparaissait comme une mesure excessive et non appropriée. Après plus de deux heures d'analyse et de discussion, fort de nos encouragements, le locataire expulsé va se rendre à la commune pour demander à être relogé.

**Le 24**, pendant plus d'une heure, après avoir appris que le service logement de la commune est fermé jusqu'à la semaine prochaine, nous avons écrit un courriel au responsable et à la Présidente du CPAS, également en charge des affaires sociales. Nous avons joints l'Avis du Conseil supérieur du logement (*voir note 1 de bas de page*). Les arguments qui y sont développés correspondent bien à la situation.

Dans la foulée des discussions, nous avons eu des nouvelles du réfugié qui avait été privé de revenus après avoir été radié du registre de la population : Suite à notre intervention<sup>3</sup>, sa situation administrative aurait été mise en ordre. Il aurait récupéré les arriérés de son RIS. Il a payé ses dettes de loyer, puis il a déménagé vers une autre commune. Certaines informations sont au conditionnel, car elles viennent de tiers, l'intéressé ne nous ayant pas informés de l'évolution de sa situation.

**Le 25**, le participant expulsé a effectué toutes les démarches nécessaires à son relogement. Il a été bien reçu au CPAS. Par contre, les autres bureaux n'étant pas ouverts, il n'a pas pu introduire une demande pour un logement social. Tous ensemble, pendant une heure, nous l'avons aidé à compléter son dossier et aussi pour payer les documents qu'il doit demander à la commune.

1 <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/logement/views/documents/cslw/avis-du-conseil/csl-avis-011-reglements-communiaux-de-prevention-incendie.pdf>

2 [https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-03/ar\\_fed\\_normesdebase.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-03/ar_fed_normesdebase.pdf)

3 [Notre journal de bord de juin, e-mail du 04/6](#)

Contrairement aux informations reçues de source communale, ces documents ne sont pas accessibles via le site internet. Nous avons essayé par mail, tel que proposé sur le site, nous avons reçu une réponse, mais avec une invitation à payer 10,80 euros pour deux documents administratifs. Voilà encore un plat à remettre sur la table...

**Le 30**, nous avons appris que le service communal a proposé un relogement à Arlon ! L'intéressé ne veut pas aller à Arlon. Il n'ira pas à Arlon... L'obliger à changer de lieu de vie serait contraire à l'article 13 de la [Déclaration universelle des Droits de l'Homme](#).

L'article 25 garantit le droit au logement !

Les propriétaires proposent une solution temporaire de relogement dans un autre immeuble, dans un appartement en travaux. Chacun aura sa chambre. Le monsieur âgé va être accueilli par des amis. Les locataires pensent que peut-être l'expulsion ne sera pas appliquée. Ils pensent qu'en faisant preuve de discrétion, ils pourront rester dans leur logement en attendant la mise en conformité du bâtiment.

Par contre, toutes les normes décrites par le rapport des pompiers ne pourront être atteintes dans ce vieux bâtiment. Cela impliquerait des travaux de trop grande envergure. Le bâtiment est en béton. Il n'y a que les portes qui sont en bois. Même les escaliers sont carrelés. Toutes les chambres ne sont pas louées. Il est donc possible de laisser un libre accès aux fenêtres avant pour tous les locataires. Quand à l'évacuation, il existe une sortie vers l'arrière, sans devoir passer par le café. L'installation électrique n'est pas défectueuse. Il n'y a pas grand-chose à faire pour satisfaire à un règlement correcte. Nous avons cherché un règlement communal en matière de sécurité incendie. Nous n'en avons pas trouvé. Or, à quoi sert une réglementation si elle n'est pas portée à la connaissance du public ? Les normes de base de la Région wallonne ne s'appliquent pas aux bâtiments anciens...

En attendant la date de l'expulsion, dans deux jours, nous allons donc respecter la discrétion demandée par les locataires, avec l'espoir qu'ils pourront rester chez eux.

Profitant de cette pause concernant les expulsions, des participants ont discuté d'images vues la veille à la télévision : Des enfants, au moins quinze, ont été tués par des bombardements, mais ils ne savent plus où ça se passait. Peut-être étaient-ce des Palestiniens ? Une recherche internet a permis de mettre fin à la confusion et de comprendre ce qui s'est passé : C'était en Syrie, dans la région d'Idlib : « *Depuis fin avril, le pouvoir de Bachar al-Assad et son allié russe pilonnent presque quotidiennement la province d'Idleb et des zones adjacentes dans les régions d'Alep, de Hama et de Lattaquié.* » Source : [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_syrie-12-civils-tues-dans-des-raids-aeriens-du-regime-sur-idleb-selon-l-osdh?id=10280508](https://www.rtf.be/info/monde/detail_syrie-12-civils-tues-dans-des-raids-aeriens-du-regime-sur-idleb-selon-l-osdh?id=10280508)

« *Les violences interviennent malgré un accord conclu en septembre 2018 entre la Russie et la Turquie voisine, qui soutient certains groupes rebelles, visant à éviter à Idleb une offensive d'envergure du régime.* » Source : [idem](#)

La guerre est loin d'être finie là-bas... La Turquie et l'Iran ajoutent des risques d'embrasement supplémentaires.

**Le 31**, suite à une discussion avec les propriétaires, le point a été refait sur les expulsions : Les logements vont être mis en ordre, des arrangements semblent être possibles avec les pompiers.

Il s'agit de logements collectifs. Pour ce genre de logements, un permis de location est nécessaire. En cas de manquements, la loi ne prévoit pas l'expulsion des locataires, mais bien des sanctions au niveau du propriétaire. Nous avons fourni à ces derniers des infos en la matière :

[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_logement/aides/aide?aide=permisLoc&loc=1](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/aides/aide?aide=permisLoc&loc=1)

[Retour sur la page de Dominos LA FONTAINE asbl](#)